

Barème de coûts unitaires pour les frais de personnel des structures bénéficiaires françaises*

Catégorie de personnel	Coût horaire	Coût mensuel
	Pour les personnes ne travaillant pas exclusivement pour le projet	Pour les personnes travaillant exclusivement (à 100 %) pour le projet
A Cadres dirigeants et professions intellectuelles et scientifiques	50,2 euros / heure	7 191 euros / mois
B Professions intermédiaires et techniciens	27,5 euros / heure	3 936 euros / mois
C Autres employés et ouvriers et travailleurs indépendants	22 euros / heure	3 152 euros / mois
D Bénévoles	10,8 euros / heure	
E Stagiaires	3,9 euros / heure	

* valable pour les demandes de concours communautaire validées pour la première fois par le Comité de suivi à partir du 1^{er} mai 2022